

**MÉMOIRE DE LA FAMILLE DESROSIERS**

**NOUVEAU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU  
LET DE BFI USINE DE TRIAGE LTÉE DE LACHENAIE**

28 FÉVRIER 2008

Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Commissaires,

### **Un milieu paisible**

Je présente ce mémoire au nom de toute ma famille. Depuis maintenant 48 ans, je demeure à Repentigny secteur Le Gardeur, anciennement nommé St- Paul-L'Ermitte. En 1989, ma conjointe et moi achetions un terrain dans le secteur de la Presqu'île. Ce terrain est situé sur une terre ancestrale qui appartenait à la famille de ma conjointe depuis plus de cent ans. Dès 1990, nous y avons construit notre maison afin d'élever notre famille. Un coin paisible, merveilleux, en pleine nature, en face de chez moi les Sentiers de la Presqu'île, une sucrerie et une cabane à sucre familiale à proximité. D'ailleurs, cette sucrerie appartient toujours à ma belle-famille. À cette époque, plusieurs amis nous enviaient d'avoir ce petit coin de paradis près d'un boisé. Pour ceux qui connaissent mon secteur, savent très bien de quoi je parle. J'ai toujours été très fier de mon coin de paradis.

Les belles années sont derrière, un mégadépotoir s'est rapproché de chez nous. Nous avons dû avec beaucoup d'amertume accepter que notre fille ne puisse fonder sa propre famille sur les terres ancestrales qui l'ont vu grandir.

### **Les odeurs (biogaz) et les bruits envahissent notre milieu**

Durant les années 1990, les odeurs de biogaz et de vidanges ont commencé à envahir notre secteur de façon épisodique mais c'est vers 2003 que les changements se font ressentir de façon plus marquée. Les épisodes d'odeurs sont beaucoup plus fréquentes, plusieurs jours par semaine et peuvent parfois durer plusieurs heures par jour, tant qu'aux bruits, ceux-ci deviennent de plus en plus irritants et compromettent notre sommeil surtout en période estivale. Au fil des ans, nous avons dû faire plus de cent plaintes sans compter celles que nous n'avons pas été en mesure de faire.

Je tiens à souligner qu'une autre étude de dispersion, celle de 2003, prévoyait qu'à la maison la plus proche, il y aurait de 1 à 5 épisodes d'une durée de 1 minute par

année, on est loin du compte. Cette même étude fût qualifiée d'irréaliste par un fonctionnaire du gouvernement, nous sommes tout à fait d'accord avec ce constat par contre les autorisations d'exploitation du mégadépotoir ont continué d'être accordées.

Plus de 1,200 plaintes depuis 2003 ont été enregistrées au MDDEP, nous qualifions donc que la gestion des opérations du mégadépotoir de BFI est hors contrôle. Une erreur de calcul de plus de 1000%. Ce qui avait été jugé de négligeable par cette étude de dispersion devient dangereusement inquiétant avec ces nouvelles données. La ministre de l'environnement doit exiger des études et des analyses de risques sérieuses et indépendantes sur la santé des citoyens en tenant compte des recommandations du BAPE de 2003.

### **Rappel BAPE 2003**

En 2003 la Commission, après avoir entendu plusieurs experts dont ceux du gouvernement s'exprimer sur les inquiétudes face aux impacts négatifs et majeurs que ce mégadépotoir pouvaient avoir sur la santé des citoyens avoisinants ce mégasite, sur plusieurs problèmes techniques d'opérations et de nombreux questionnements sur les contaminants atmosphériques, la Commission du BAPE en était arrivée à :

*« La commission considère qu'il est socialement inacceptable que le LES de Lachenaie soit le seul de sa catégorie sur le territoire de la CMM et que le secteur avoisinant doive subir les inconvénients associés à l'enfouissement d'une bonne part des matières résiduelles d'un territoire qui représente 60% de la population québécoise. »*

À cette époque, la Commission avait nettement noté qu'il n'était pas équitable que notre qualité de vie ait à subir les impacts négatifs des vidanges de près de 4 millions 500 milles québécois, année après année. La Commission avait aussi mentionné :

*« La commission est d'avis qu'une autorisation de l'agrandissement du LES de Lachenaie devrait être conditionnelle à la réalisation d'une analyse de risque pour la*

*santé ainsi qu'à une réduction des inconvénients que la population environnante subit actuellement. »*

Et malgré qu'elle ait aussi évoqué :

*« La commission est d'avis qu'une analyse de risques constitue un préalable à l'autorisation de l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. Cette analyse devrait tenir compte de l'exposition actuelle aux contaminants atmosphériques. Elle devrait inclure les risques d'une exposition chronique aux composés cancérigènes et non cancérigènes issus du LES actuel et du projet d'agrandissement. Cette analyse devrait accorder une attention particulière aux composés qui présentent actuellement des problèmes de dépassement des critères de qualité de l'air et des critères provisoires de gestion.*

*Compte tenu du contexte régional de dispersion des contaminants atmosphériques de l'est de Montréal vers le territoire d'implantation du projet, la commission est d'avis que l'autorisation de quelque agrandissement que ce soit ne devrait en aucun cas contribuer à augmenter le risque auquel la population est actuellement exposée. »*

Les autorisations furent accordées sans égard à ces recommandations capitales et fondamentales.

### **Déévaluation des maisons - Le mégadépotoir se rapproche dangereusement**

La valeur des maisons du secteur de la Presqu'île est très affectée par les impacts négatifs liés au mégadépotoir. Après une petite recherche facile, faite auprès de nouveaux acheteurs, je me suis rendu compte que les gens qui avaient acheté des maisons ces dernières années ne savaient pas, au moment de l'achat, qu'il y avait un mégadépotoir si près de chez eux et que pour ceux qui en avaient entendu parlé, sans en connaître l'ampleur et les développements envisagés par BFI, étaient convaincus que le mégadépotoir fermerait sitôt sa capacité autorisée atteinte. J'ai personnellement pensé vendre ma maison à deux reprises et en discutant avec les courtiers en

immeubles, ils m'ont fortement suggéré d'informer les nouveaux acheteurs de la problématique que nous vivons avec le mégadépotoir, compte tenu, de mon passé à défendre nos droits face à ce mégasite et que je devais faire face à une baisse considérable de la valeur de ma maison. Ce ne sont pas nous, les citoyens du secteur de la Presqu'île, qui se rapprochons du mégadépotoir, c'est le mégadépotoir qui se rapproche de nous.

Nous avons déposé une contestation de notre évaluation foncière au tribunal administratif du Québec. Notre évaluation n'aurait pas été contestée s'il n'y avait pas les impacts négatifs sur la qualité de vie dans notre secteur, mais compte tenu des nombreux problèmes, pourquoi devrions-nous payer pour une évaluation au gros prix quand nous savons pertinemment qu'il faudra que j'informe les nouveaux acheteurs potentiels que notre résidence est située à moins d'un kilomètre dans les vents dominants d'un mégadépotoir qui ne cesse de s'approcher. A-t-on fait l'exercice de s'informer auprès des nouveaux acheteurs, depuis 2003, afin de connaître leurs opinions maintenant qu'ils savent qu'ils ont investis la plus grosse somme d'argent de leur vie à côté du plus gros mégadépotoir de la province ? J'ai personnellement fait cet exercice et leur réponse est indiscutablement unanime : « *Avoir su je n'aurais jamais acheté ici !* » Faites l'exercice pour voir.

### **La Ville de Terrebonne informe-t-elle la population ?**

Lors de la première partie des audiences actuelles, le représentant de la Ville de Terrebonne m'a répondu que si la Ville de Terrebonne apprenait qu'il y avait un danger potentiel pour les citoyens, elle réagirait immédiatement. Alors, comment se fait-il que la Ville de Terrebonne n'a jamais exigé d'études sérieuses sur la santé des citoyens sachant que la Commission du BAPE en 2003 avait recommandé que des analyses de risques à la santé soient préalablement faites avant de donner l'autorisation d'agrandissement ? D'autant plus, que cette recommandation s'appuyait clairement et directement d'après le mémoire de la Direction de Santé publique.

La Ville de Terrebonne autorise les développements sur son territoire près du mégadépotoir sans en informer les nouveaux acheteurs qui ne proviennent pas nécessairement de la région. Elle possède un très beau site internet, d'une qualité exceptionnelle et qui est sûrement un outil de promotion des plus sollicités pour un acheteur potentiellement intéressé. En consultant le site internet, je n'ai remarqué aucun endroit où on parle du plus gros mégadépotoir de la province à moins d'un kilomètre d'un nouveau développement résidentiel dans le secteur du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur et des grands développements commerciaux en bordure de l'autoroute 40. Pourtant, ce site internet est dédié, entre autres, à donner de l'information à de futurs acheteurs. Cet état de fait est peut être l'explication que ce secteur se soit développé tout de même près d'un mégadépotoir sans que les nouveaux résidents en soient informés.

Le jour où on verra sur le site internet de la Ville de Terrebonne, à titre informatif, que le plus gros mégadépotoir de la province est situé à moins d'un kilomètre des développements résidentiels, que des affiches informeront les acheteurs potentiels qu'ils pourraient être incommodés par des odeurs nauséabondes de biogaz et de vidanges, là, on pourra affirmer que le plus grand mégadépotoir du Québec ne dérange pas la population et les futurs acheteurs immobiliers qui s'y installeront. Je me demande pourquoi cache-t-on cette information s'il « y en a pas problème »?

### **Aspergillus fumigatus**

Au printemps 2005, suite à une contamination à l'aspergillus fumigatus au Centre Hospitalier Pierre-Le Gardeur, des six patients contaminés un est malheureusement décédé. Une analyse microbiologique a été demandée à l'Institut national de recherche scientifique Armand-Frappier qui en est arrivé à la conclusion d'une possible contamination due à la proximité d'un dépotoir. Nous avons entendu toutes sortes de théories possibles des ministères et du promoteur pour chercher toutes autres explications : poussières des champs de construction, zones humides, etc. Même si ce champignon a été la cause d'un décès et que le dépotoir a été cité dans les conclusions

de cette analyse, les autorités n'ont pas daigné faire les études environnementales qui s'imposaient.

### **Les poussières non évaluées**

Ce dépotoir est opérationnel depuis 1968, depuis 40 ans sa principale activité, 6 jours par semaine, 52 semaines par année, est de recevoir des déchets de toutes sortes. Lors de ces transports, plusieurs milliers de camions par semaine qui transportent et déchargent des tonnes de déchets dispersent sur leurs passages des poussières et des contaminants dans l'air environnant. Par la suite, ces déchets sont étendus à l'aide de béliers mécaniques (bulldozer), augmentant ainsi les poussières dans l'atmosphère. Les déchets sont par la suite recouverts de sols contaminés en provenance, entre autre, de la Cour Glen et sont aussi recouverts de fluff (résidus d'automobiles déchiquetées). Si les vents peuvent soulever, à partir d'une montagne de 40 mètres, et transporter les sacs de plastique dans les boisés avoisinants, il n'est pas sorcier d'en conclure que la poussière est facilement transportée par les vents dominants.

Comment peut-on affirmer sans étude sérieuse et scientifique que les poussières existantes sur le mégadépotoir et transportées par les milliers de camions de déchets ne sont pas la cause du décès par le champignon *aspergillus fumigatus* au Centre Hospitalier Pierre-Le Gardeur ?

Je suis d'autant plus inquiet après avoir entendu Mme Marie-Josée Gauthier, du ministère de l'environnement, affirmer qu'il n'y a aucune donnée sur les poussières en provenance du mégadépotoir de BFI. Pourtant les poussières sont également un impact majeur !

### **Limite d'un décret**

Le gouvernement, en 2004, par peur d'une crise des déchets, a octroyé une capacité maximale de 6,5 millions de mètres cubes pour un décret qui devait être le

dernier. En effet, en plus des conditions de postfermeture et de fermeture incluses dans le décret, le ministre de l'environnement de l'époque, M. Thomas Mulcair avait déclaré devant les médias que le site BFI Lachenaie, selon la capacité des déchets accordée, fermerait en Janvier-Février 2009.

Cette limite sera bientôt atteinte. Nous demandons que notre gouvernement respecte ses décrets.

### **Qui gère les plaintes ?**

Pour un meilleur contrôle sur la gestion des plaintes, le ministère de l'environnement demande que les plaintes liées aux irritants et inconforts en lien avec l'exploitation du mégadépotoir soient faites par les citoyens le plus rapidement possible afin de leur permettre de faire des vérifications immédiatement sur les lieux et en faire par la suite une contrevérification chez BFI. Les plaintes doivent être acheminées aux heures de bureau, puisque le soir et les weekend aucun technicien n'est disponible et durant les heures de bureau, le technicien se déplacera s'il est au bureau. Le poids du contrôle des odeurs est sur les épaules des citoyens comme s'ils n'avaient pas assez de subir tous ces impacts négatifs !

Nous trouvons très difficile d'avoir à subir cette pression de devoir faire ces plaintes immédiatement lorsqu'on constate l'inconfort tout en sachant qu'elles ne seront probablement pas traitées. Cette situation ne fait qu'augmenter le stress chez les citoyens qui collaborent du mieux qu'ils peuvent pour intervenir dans des délais serrés pour faire reconnaître la véracité de leur intervention.

Enfin, le technicien n'est sûrement pas sorti 400 fois dans l'année, d'ailleurs aucune analyse sur le contenu des plaintes n'en est jamais ressortie que ce soit chez le ministère de l'environnement, chez le ministère de la santé ou à la direction de santé publique. Plus indécent, depuis plusieurs mois, BFI par des publicités dans les journaux locaux, tente de démontrer que la qualité de vie des citoyens limitrophes de leur mégadépotoir est comme vivre dans un oasis paradisiaque.



## **Où sont les capteurs ?**

Lors de la période des questions au sujet du positionnement des capteurs de gaz installés sur le site, nous nous questionnons sérieusement sur le positionnement, entre autre, d'un de ces capteurs par rapport au quartier résidentiel de la Presqu'île. Le capteur positionné du côté de mon secteur au sud de la zone présentement en exploitation ne peut logiquement capter les gaz qui sont dans les vents dominants en direction de notre secteur. En conséquent, nous considérons que les résultats de l'évaluation toxicologique en découlant sont erronés.

## **Avez-vous entendu parlé d'un plan d'urgence ?**

Pour ce qui est d'un plan d'urgence, les citoyens les plus susceptibles d'être affectés par une catastrophe n'ont jamais entendu parler ou n'ont jamais été informés d'un plan d'intervention des méthodes à appliquer ou d'un plan d'évacuation compte tenu que le prometteur a confirmé qu'un incendie et la fumée toxique qui pourraient s'en dégager seraient les pires choses qui pourraient survenir au mégadépotoir ?

Dans le même ordre d'idée, qu'arriverait-il si un incendie majeur survenait et que les vents seraient en direction du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur et qu'on soit obligé de procéder à une évacuation ? Est-ce que ce scénario a été envisagé dans le plan d'urgence de BFI ?

## **Les impacts psychosociaux sont négligés**

La Direction de Santé publique nous a informé qu'il existait une étude qui démontrait que certaines personnes pouvaient être plus sensibles aux irritants à la seule pensée que les senteurs de biogaz étaient dangereuses. Cette affirmation ne prouve-t-elle pas déjà que psychologiquement il y a un problème lié à ce mégadépotoir ? Selon M. Denis Belleville, il est cliniquement plausible qu'une exposition à des gaz peut amener à des symptômes irritatifs.

Aucune étude sur les impacts psychosociaux, tenant compte de tous les impacts négatifs que subit la population sur ce projet d'envergure, n'a jamais été envisagée ni par le ministère de l'environnement, ni par le ministère de la santé, mais demandée par la Direction de Santé publique depuis plusieurs années.

### **Professionalisme manqué**

Il est inconcevable que la Direction de Santé publique n'ait pas fait une mise à jour de la revue de la littérature sur ce type de méga projet. Les impacts permanents que pourrait laisser ce mégadépotoir ne devraient-ils pas exiger plus de sérieux, de professionnalisme et de transparence de la part de nos fonctionnaires ? On nous répond « qu'on ne l'a pas fait parce qu'on ne nous l'a pas demandé ».

### **Les nez-nez**

Cet été, BFI a engagé des étudiants de la polytechnique pour faire des relevés d'odeurs dans notre secteur. À plusieurs reprises, j'ai pu constater que les étudiants dormaient dans leur auto pendant qu'ils étaient en devoir (photo déposée et témoin à l'appui). À quelques reprises, je suis allé leur faire part, durant leur service, que nous sentions en ce moment même des odeurs et à plusieurs reprises ils me répondaient qu'ils ne sentaient pas les odeurs. À une occasion, ma conjointe, ma fille et moi, dès notre sortie de la maison, nous sentions très bien les odeurs de biogaz et de vidanges. Nous nous sommes tous les trois dirigés vers l'employé de BFI en question, stationné près de chez moi, pour lui en faire part mais celui-ci nous a clairement dit qu'il ne sentait rien. Nous en comprenons qu'une personne qui est statique à l'extérieur pendant plusieurs heures ne peut être objectivement être apte à détecter les odeurs comparativement à un citoyens en mouvement. Fait à noter, l'employé de BFI était souvent stationné dans l'entrée du Parc Desrosiers situé à environ une soixantaine de pieds d'une écurie. Lorsque nous étions près de l'auto de cet employé, ça sentait plus le fumier que les vidanges. J'ai de sérieux doutes liés à la façon dont cette étude a été faite et de la transparence des informations recueillies.

## **Des dépassements hors normes**

Il fut mentionné lors de la première partie des audiences, de plusieurs dépassements de méthane 20,000ppm, 80,000ppm et même jusqu'à 200,000ppm. Ça représente un dépassement de 400 fois la norme permise de 500ppm. Ces dépassements sont des infractions majeures. Après tous ces constats, aucune de ces infractions majeures ne semblent avoir été prises au sérieux par les ministères qui devraient être là pour protéger la santé des citoyens affectés.

## **Remarques générales**

Je tiens à souligner que la première partie des audiences a été marquée par plusieurs irrégularités qui n'ont pas favorisé les citoyens. Le manque d'avis des divers ministères et organismes qui avaient à se prononcer avant que le dossier ne soit présenté à la Commission, n'aura pas permis d'avoir l'expertise des fonctionnaires, chèrement payés par les biens publics, contraignant les citoyens à présenter des questionnements avec pour seule documentation de consultation les documents promotionnels de BFI.

J'ai été déçu de la qualité professionnelle de certaines personnes ressources, dont les fonctionnaires, présents à la première partie, puisqu'ils ne pouvaient répondre clairement aux questions posées ou ne semblaient pas avoir toujours les compétences pour fournir les informations demandées.

Malgré tout, les citoyens ont été à la hauteur et se sont démarqués tout au long de la Commission par leurs questions pertinentes, lesquelles, j'en suis certain ont été enrichissantes pour la Commission.

Enfin, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les Commissaires, pour la troisième fois, les citoyens se sont présentés au BAPE afin d'y faire valoir leur point de vue et défendre leur intérêt personnel au droit à la santé et à la qualité de vie de leurs familles.

## **En conclusion**

Compte tenu que depuis le dernier décret, nous avons eu de plus en plus d'odeurs de biogaz et de vidanges au point de constater que le dépotoir est hors contrôle par rapport aux modèles présentés.

Compte tenu que les « technologies modernes » de BFI ont fait de nous des cobayes depuis plusieurs années.

Compte tenu que les profits que fait le promoteur ne peuvent rivaliser avec la santé et la qualité de vie des citoyens riverains.

Compte tenu que les impacts négatifs majeurs de ce mégadépotoir se multiplient au fur et à mesure des autorisations gouvernementales.

Compte tenu que ce mégadépotoir et Centre hospitalier ne peuvent cohabiter sans impacts négatifs majeurs pour les usagers de l'hôpital.

Compte tenu que l'économie régionale et ses développements sont incompatibles avec la proximité d'un mégadépotoir.

Compte tenu que le ministre de l'époque, Thomas Mulcair, avait confirmé dans divers médias que le dépotoir fermerait quand il aurait atteint sa pleine capacité de 6.5 millions de mètres cubes de déchets.

Compte tenu que ce projet comporte beaucoup trop d'interrogations et d'hypothèses concernant la santé.

Compte tenu qu'il est temps que les ministères impliqués dans ce dossier commencent à penser aux citoyens payeurs de taxes plutôt qu'aux promoteurs.

Pour toutes ces raisons, la famille Desrosiers recommande que :

- \* Le Gouvernement fasse respecter le dernier décret et procède immédiatement à la postfermeture et à la fermeture de ce mégadépotoir d'empilement de déchets;
- \* Le Gouvernement reconnaisse notre droit à une qualité de vie saine dans tous les sens du mot;
- \* Le Gouvernement procède à des études indépendantes et scientifiques sur les risques à la santé et sur les impacts psychosociaux;
- \* Le Gouvernement procède à des études et à des analyses de risques sérieuses, indépendantes et scientifiques sur les impacts négatifs pour le Centre Hospitalier Pierre-Le Gardeur;
- \* Le Gouvernement ne plie pas sous la pression de l'urgence artificielle créée par BFI en octroyant un décret d'urgence;
- \* Le Gouvernement procède à un plan de redistribution des déchets via les autres sites d'enfouissement possédant déjà des autorisations;
- \* Le Gouvernement accélère le processus de mise en place de nouvelle technologie de traitement des déchets plus civilisée;
- \* Le Gouvernement établisse des règlements sévères et obligatoires pour le respect des 3-R V (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation par le compostage).

**ATTENTION ! DANGER ! LA LUMIÈRE ROUGE EST ALLUMÉE...**

**NOTE AUX LECTEURS** : Je demande à la Commission de m'aviser et de me donner le droit de réplique à tout correctif fait à mon mémoire par la compagnie BFI-UTL.